



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Réunion du 30 septembre 2025
Procès-verbal**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Gilbert EL KAÏM, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Sabine LOPEZ qui donne procuration à Nicolas ROBERTO, Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Serge RENIET qui donne procuration à Vincent BLANC.

ABSENTS : Isabelle DAUTRY, Charlotte L'HERMITE.

Secrétaire : Nicolas ROBERTO.

Le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 – Charte du Parc naturel régional du Luberon – avis du conseil municipal sur l'adhésion de la commune. 2025-066

En vue du renouvellement de son classement, le Parc naturel régional du Luberon procède depuis 2019 à la révision de sa charte en concertation avec les acteurs du territoire. Le nouveau projet de charte 2025-2040 a passé les étapes des avis réglementaires et d'enquête publique. Il est à présent nécessaire que les communes, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale qui composent le périmètre de l'étude, délibère sur ce projet (approbation ou non de la Charte et adhésion ou non de la commune au Parc).

Compte tenu de élections municipales à venir, Monsieur le Maire propose de ne pas adhérer au Parc, d'autant que les communes n'ayant pas adhéré en 2025, pourront éventuellement adhérer jusqu'à 6 mois après le renouvellement des conseils municipaux. Il indique qu'il a participé à des réunions de présentation du Parc, cet organisme propose de réaliser notamment des études par exemple pour les chemins forestiers et la défense incendie.

Anthony Richaud : il faut savoir que certaines communes comme Gignac sont sorties du Parc, il faudra savoir les raisons.

Bernard Cavallo : il partage l'avis du Maire, il précise que le coût de l'adhésion au Parc est de 3,38 € /habitant/an.

Gilbert Elkaïm : le Parc réouvre régulièrement le périmètre, la commune avait déjà refusé d'y adhérer en 1995. De plus, la commune de Simiane se trouve entre le Luberon, le Ventoux et Lure, il pense qu'il faut attendre.

Anthony Richaud : la commune se trouve dans le mont de Vaucluse, pas dans le Luberon.

Adhésion refusée à l'unanimité des votants (abstentions : B. Cavallo, G. Elkaïm, pour l'adhésion : 0)

Affaire n°2 – Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04) – modification des statuts. 2025-067

Le SDE propose une modification de ses statuts : modifier la nature juridique, tenir compte des évolutions juridiques, clarifier l'accompagnement qu'il propose, étendre ses compétences optionnelles.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°3 - Protection santé complémentaire – fixation de la participation de la commune. 2025-068

A compter du 1^{er} janvier 2026, la commune devra obligatoirement verser une participation minimum de 15 € mensuels bruts par agent au titre de la complémentaire santé.

Les garanties minimales éligibles à la participation de la commune doivent être proposées selon le mode de contractualisation à choisir, à savoir :

-**soit un contrat collectif d'assurance**, dans ce cas la participation de la commune sera versée aux agents qui adhère à celui-ci, ceux qui ne désirent pas y adhérer ne bénéficieront pas de la participation de la commune,
-**soit un contrat individuel labellisé** souscrit directement par les agents, il faudra que ce contrat soit inscrit sur une liste publiée par le ministère chargé des collectivités territoriales.

Il est proposé de fixer la participation de la commune à 15 € mensuels bruts par agent. Le choix du contrat collectif ou de la labellisation sera fait lors d'une prochaine séance du conseil municipal car nous n'avons pas encore toutes les informations en notre possession.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°4 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet et à durée déterminée au service de la cantine de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM). 2025-069

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au service de la cantine de l'accueil collectif de mineurs, du 01/10/2025 au 25/08/2026, à temps non complet (10,5/35^{ème}) pour accroissement temporaire d'activité.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°5 - Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à durée déterminée au service de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM). 2025-070

Il est proposé de prolonger le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35^{ème}) du 01/11/2025 au 31/01/2026 au service de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à durée déterminée au service administratif de la commune. 2025-071

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}) du 01/12/2025 au 30/06/2026 au service administratif de la commune.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°7 - Acceptation de dons. 2025-072

Un professionnel de la commune a décidé de lui faire un don pour un montant de 5 000 € à affecter au budget du plateau sportif.

Un particulier de la commune a décidé de lui faire un don pour un montant de 400 € à affecter au même projet. La trésorerie, compte tenu des montants a sollicité une délibération du conseil municipal pour accepter ces dons et préciser leur imputation au budget.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°8 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section E n°400. 2025-073

Il a été proposé de céder à la commune gratuitement une partie de la parcelle cadastrée E 400. Monsieur le Maire précise que cette acquisition permettrait de relier le terrain du projet Regain au terrain multisports. Il précise que les canalisations d'eau et d'assainissement qui passent sur cette parcelle appartiennent à la commune et qu'il sera nécessaire d'établir une servitude pour EDF et France Telecom.

Nicolas Roberto : l'entretien du chemin sera réalisé par la commune ?

Monsieur le Maire : la commune devra effectivement l'entretenir.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°9 – Installation des réseaux et aménagement paysager autour du stade et du local des jeunes.
2025-074

Il est proposé de réaliser l'installation des réseaux assainissement, eau potable et éclairage public au local des jeunes et au terrain multisports, ainsi qu'un aménagement des abords pour créer des gradins de type naturel.
Montant estimatif du projet : 8 534,50 € HT soit 10 241,40 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le devis comprend l'évacuation des vieux poteaux EDF et la plantation d'un arbre en mémoire d'Estéban (amandier rose fourni par François Signoret). Concernant le local des jeunes, le crépis sera réalisé en octobre, il restera à installer l'électricité et la plomberie.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°10 – Demande de diminution du montant de la facture d'eau d'un abonné suite à une fuite importante dans le cadre de l'article L. 2224-12-4, III bis du code général des collectivités territoriales.
2025-075

Suite à une importante fuite d'eau en 2021 au domicile d'un abonné, après compteur, celui-ci sollicite la diminution du montant de cette facture qui s'élève à 9 219,03 €.

Bernard Cavallo : la fuite d'eau a été constatée par le service de l'eau fin 2020 et elle n'a été réparée par l'abonné qu'en juillet 2021. Au vu du montant important de la facture, il propose de faire payer à l'abonné l'abonnement, les taxes et les m3 correspondant à sa consommation habituelle au tarif normal, puis les m3 restant au tarif de l'eau prix coûtant, ce qui permet à la commune de ne rien déboursier.

Adopté à l'unanimité pour une diminution du montant de la facture.

Affaire n°11 – Projet Regain – demande de subvention au titre du fonds vert ingénierie. **2025-076**

Il est proposé de solliciter une subvention de 30 000 € au titre du fonds vert ingénierie auprès de la Préfecture pour financer les études à venir concernant l'aménagement du terrain d'implantation du projet Regain : études de sol, bornage, plan topographique, étude de faisabilité, géothermie, assistance à maîtrise d'ouvrage...
Le montant estimatif de ces études s'élève à 55 415,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°12 – Projet Regain – demande de subvention à la Région.

2025-077

Affaire reportée

Affaire n°13 – Projet Regain – demande de subvention à l'Agence de la transitions écologique ADEME.
2025-078

Affaire reportée

Affaire n°14 – Projet Regain - choix du prestataire concernant la mission de programmation. **2025-079**

Présentation des devis et analyse des propositions.

Bernard Cavallo : 3 offres ont été reçues, une offre n'est pas recevable car il manque le détail des prix. Il propose de sélectionner l'entreprise Skala pour les raisons suivantes :

- une définition des livrables plus précise avec notamment la fourniture des documents permettant la consultation des entreprises
- une allocation de compétence et de charge plus favorable que celle de son concurrent
- sa proximité géographique et ses réalisations dans un territoire proche du nôtre.

Montant de la prestation : 21 375 € HT

Adopté à l'unanimité

Affaire n°15 - Prolongation des conventions de déneigement.

2025-080

Les conventions de déneigement signées avec Messieurs Fabrice BLANC et Jean-Marie BLANC arrivent à échéance en mars 2026. Il est proposé de les reconduire dans les mêmes conditions.

Nicolas Roberto : est-ce qu'il est prévu une évolution des tarifs par rapport aux dernières conventions ?

Monsieur le Maire : pas d'évolution les tarifs restent les mêmes.

Adopté à l'unanimité

Affaire n° 16 - Médiation culturelle – choix du prestataire.

2025-081

Il est proposé de choisir l'entreprise qui va créer l'application de visite augmentée pour présenter le Château et sa Rotonde à l'époque.

Pour rappel, la Région a octroyé une subvention de 13 518 €, les VCC une subvention de 8 448 €, l'Etat au titre du FNADT une subvention de 5 069 €, pour une prestation estimée à 33 795 € HT (prestation intellectuelle et matériel).

Bernard Cavallo présente les 2 propositions et précise que l'offre la plus chère ne correspond pas au travail demandé par la commune. Il propose donc d'accepter l'offre de la société AGP pour un montant de 15 625 € HT pour la prestation intellectuelle (prestation revue et moins coûteuse que prévu lors du dépôt de la demande de subvention).

Il faudra dans un second temps procéder à l'achat du matériel : tablettes tactiles à distribuer aux visiteurs ou une table tactile à poser dans la cour du Château (contraintes plus importantes car il faudra l'avis de l'Architecte des bâtiments de France, il faudra tirer l'électricité...).

Nicolas Roberto : est-ce que la société AGP va utiliser le travail effectué par un des agents de la saison 2024 ?

Bernard Cavallo : oui ce travail va être utilisé et adapté pour réaliser l'application, la propriété de ces données reste à la commune. Nous fournissons aussi les textes audios et une représentation de la prison et de la maison des juges.

Gilbert Elkaïm : rappelle qu'il s'était abstenu lors du premier vote concernant ce projet. Il votera contre cette fois-ci. Il précise qu'il avait travaillé en 2020 avec l'agent en poste à l'époque sur ce même projet qui aurait coûté environ 9 000 €. Le projet avait été abandonné car il estimait qu'il n'était pas mûr et surtout qu'il fallait avant tout se consacrer à améliorer le Château. Il précise que le restant à charge pour la commune (environ 6 000 €) est important alors que le sujet n'a jamais été discuté au sein du conseil municipal avant son lancement. Il souhaiterait que des dépenses soient faites pour améliorer la présentation du Château aux visiteurs comme par exemple poser la tête qui a été refaite et qui manque dans la Rotonde, procéder à la réfection des fenêtres de la salle renaissance.....et demander l'avis des Simianais sur ce projet.

Bernard Cavallo : c'est à partir de la compétence de l'agent en poste au Château l'été dernier que ce projet est né et a pu être réalisé. L'entretien du Château est aussi un sujet en cours, le menuisier et le peintre doivent d'ailleurs intervenir sous peu. Il précise qu'il est aussi difficile de réaliser de simples travaux comme l'aménagement sous la terrasse pour lequel l'ABF a demandé l'intervention d'un architecte.

Nicolas Roberto : rappelle que la modernisation du Château avait été évoqué en début de mandat, c'est un objectif qui avait alors été fixé, ce projet rentre donc dans ce cadre.

Proposition de sélectionner l'entreprise AGP : adopté à la majorité des votants (abstentions : E. Aumagy, E. Roger, contre : G. Elkaïm).

Affaire n°17 – Convention Alpes de Lumière pour la gestion du fonds Pierre Martel.

2025-082

Gilbert Elkaïm rappelle que l'épouse de Pierre Martel a donné à la commune ses livres qui sont stockés dans la salle des archives de l'ancienne mairie. Le but est de permettre au public d'accéder à ce fonds documentaire dont il faut aussi terminer l'inventaire.

Il est proposé le projet de convention pour la gestion de ce fonds documentaire par l'association Alpes de Lumière, en accord avec l'épouse de Pierre Martel. L'association se chargerait d'ouvrir la salle des archives et la salle des mariages au public pour consultation des livres et ainsi créer une dynamique autour de Pierre Martel et de son œuvre.

Il précise qu'une habitante de la commune a cédé une bibliothèque qui sera installée dans la salle des archives de l'ancienne mairie pour y placer une grande partie des livres.

Il propose de faire une réunion publique pour présenter le dispositif.

Nicolas Roberto : il faut être vigilant concernant la salle des mariages attenante à la salle des archives car elle est toujours utilisée. Il faudra tenir un planning pour que l'association Alpes de Lumière sache quand elle peut l'utiliser.

Monsieur le Maire : la salle des mariages n'est pas utilisée, hormis pour les mariages.

Sylvaine Jabre : il faudra vérifier que les salles respectent les normes de sécurité (extincteurs, blocs de sorties de secours...).

Adopté à l'unanimité

Affaire n°18 - Réhabilitation des stations d'épuration de Carniol et Chavon – choix de l'entreprise.
2025-083

Affaire reportée.

Affaire n°19 – Création d'une commission extra communale – projet de réhabilitation et de remise en service de la source de Chavon.
2025-084

Monsieur le Maire propose de créer une commission composée d'élus et de personnes hors conseil (anciens élus ayant travaillé sur le projet et personnel du service IT 04 du Département) pour engager une réflexion, étudier le projet de réhabilitation et de remise en service de la source de Chavon.

Il propose de nommer les membres suivants à cette commission extra communale :

- Thibault DALLAPORTA, Maire, président de la commission ;
- Sylvaine JABRE, Léon AUBERT,
- Jean BASCOU et Benoît DUMAS,
- 1 représentant de l'IT04, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n° 20 - Droit de préemption urbain (DPU) – déclarations d'intention d'aliéner n° 2025-006, 007, 008 - avis du conseil municipal.
2025-085

Il est proposé de ne pas préempter sur ces terrains.

Adopté à l'unanimité

Affaire n° 21 - Droit de préemption urbain (DPU) – déclarations d'intention d'aliéner n° 2025-009 - avis du conseil municipal.
2025-086

Il est proposé de ne pas préempter sur ces terrains.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire informe les élus qu'il a pris 2 décisions au titre des délégations que lui a octroyé le conseil municipal :

- Décision 2025-04 pour désigner un avocat afin de défendre les intérêts de la commune dans un dossier d'urbanisme
- Décision 2025-05 pour virer des crédits du chapitre 67 au chapitre 011 pour un montant de 688 €.

Monsieur le Maire informe ensuite les élus que suite à un accident de la circulation au niveau du muret devant l'église, il a été nécessaire de faire intervenir au plus vite un maçon pour mettre en sécurité les lieux.

Le maçon qui construit la maison Route de la combe juste au-dessus de la place a sollicité la mise à disposition du parking situé Route de la combe pour entreposer les matériaux jusqu'en février ou mars 2026.

Les travaux concernant le réseau électrique et le réseau de télécommunications sont en cours à la Brèche, la circulation n'a pas été interrompue.

Elisabeth Aumagy : demande à interdire le stationnement des camping-cars sur la Place de la combe car celle-ci est petite et ils prennent beaucoup trop de place.

Monsieur le Maire : il faut réfléchir à la création d'une petite aire de camping-cars pour régler cette situation.

Les panneaux d'interdiction aux véhicules de plus de 19 tonnes ont été reçus, ils vont être installés par les employés communaux au village. Il sera désormais nécessaire de solliciter une dérogation en mairie pour pouvoir passer avec un véhicule de plus de 19 tonnes.

Un mail sera envoyé aux habitants afin de les prévenir du commencement des travaux sur la station d'épuration de Cheyran.

Vincent Blanc : un terrain à vendre sur Carniol a été proposé à la commune, d'une surface de 3 000 m² environ au prix de 9 000 €. Monsieur le Maire pense que le prix est assez onéreux mais que ce serait intéressant de l'acquérir afin de posséder un terrain à chaque sortie du hameau, notamment pour y faire un parking. Il faut voir si l'opération rentrerait au budget.

Vincent Blanc pense que c'est une opportunité à saisir.

Elisabeth Aumagy : qu'en est-il de l'épicerie ?

Monsieur le Maire : les clés du commerce ont été récupérées. L'avocat de la commune doit contacter la locataire de l'appartement pour tenter de trouver un arrangement afin de récupérer les clés. L'huissier a été mandaté pour effectuer un commandement de payer les dettes.

Lors de la mise aux enchères du matériel, la commune a pu récupérer gratuitement la caisse et les banques réfrigérées. Il indique que plusieurs demandes ont été reçues pour la reprise de ce commerce.

La séance est levée à 20h40

Fait à Simiane la Rotonde, le 31/10/2025

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Le secrétaire, Nicolas ROBERTO

